

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des  
Territoires et de la Mer  
Service : Eau Risques et Nature  
Unité risques et gestion de  
crise

La Roche-sur-Yon, le 18 novembre 2014

**PPRL Pays de Monts**

**Relevé de conclusions du Comité Technique du 20 juin 2014  
à la DDTM de la Vendée**

Dossier suivi par :  
David MINARD

Tél : 02 51 44 33 55  
Fax : 02 51 44 33 48  
david.minard@vendee.gouv.fr

**Rappel des étapes du PPRL**

6 juillet 2012 : prescription du PPRL

12 juillet 2013 : comité de pilotage :

- Présentation de la phase 1 réalisée : analyse des bassins de risque (historique des tempêtes, recensement des systèmes de protection, recensement des données)
- Présentation et lancement de la phase 2 : Modélisation des aléas

23 mai 2014 : Réunion technique sur les hypothèses de modélisation avec les mairies et les communautés de communes.

**Rappel des hypothèses de brèches retenues sur les dunes littorales :**

**- Pour l'aléa actuel et l'aléa 2100**

3 brèches sont retenues pour l'aléa actuel (niveau marin de référence + 0,20 m) et pour l'aléa 2100 (niveau marin de référence + 0,60 m) :

- zone 7 : La Pège
- zone 13 : Le Pont du Jaunay
- zone 17 : Dune au Nord de la Gachère (hors ouvrage de la Gachère car sa défaillance sera envisagée dans le PPRL Pays d'Olonne)

**- Pour l'aléa 2100 uniquement**

3 zones supplémentaires sont retenues uniquement pour l'aléa 2100 (niveau marin de référence + 0,60 m) et en tenant compte de l'érosion moyenne du secteur (cf. étude DHI 2008 et rapport BRGM 2013 de l'observatoire du littoral du Pays de Monts) :

- zones 3 et 4 : Dune du Pont d'Yeu sur 900 m de littoral : recul dunaire de 63 mètres (0,63 m/an)
- zones 6 et 7 : Dune du Nord des Becs jusqu'au Sud des Marine sur 4 km : recul dunaire de 120 m (1,2 m/an) hormis au niveau des Becs et des Marine.

10/11/2014 10:00:00

### **Défaillance des ouvrages hydrauliques :**

L'hypothèse de défaillance (ouverture) par défaut de l'écluse du Jaunay est retenue conformément aux principes du PPRL.

5 exutoires ouverts par lesquels une submersion localisée est possible, sont retenus :

- Sion (Saint Hilaire de Riez)
- la Pelle à Porteau (limite entre Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez)
- la Sauzaie (parking situé à l'extrémité Nord de la route de la corniche, Brétignolles sur Mer)
- la Sauzaie (route de la corniche, Brétignolles sur Mer),
- la Parée (Brétignolles sur Mer),

### **Présentation du bureau d'études**

Présentation de la méthode probabiliste pour déterminer l'événement de référence, prenant en compte la concomitance submersion marine et inondation terrestre.

Présentation des premières cartes de submersion marine pour les secteurs :

- La Pège,
- Pont du Jaunay,
- Dune au Nord de la Gachère

La modélisation de la submersion avec ces 3 brèches a été réalisée avec l'événement calculé de période de récurrence 100 ans puis avec l'événement Xynthia.

Ces 2 comparaisons montrent que c'est l'événement Xynthia qui est majorant et qui est donc retenu comme événement de référence pour les brèches dunaires où il n'y a pas de concomitance avec une inondation terrestre (ces secteurs étant sans cours d'eau)

La modélisation de la submersion marine dans l'estuaire de la Vie avec la concomitance de l'inondation terrestre doit être réalisée.

Le bureau d'études présente également la méthode d'évaluation du recul du trait de côte à l'horizon 2100. Le recul total résulte :

- du recul sur 100 ans, calculé avec le taux moyen d'érosion observé par comparaison des photos aériennes de 1920 à aujourd'hui.
- additionné du recul ponctuel durant l'événement de référence, calculé par modélisation avec le « test de dune ».

**Le Chef du Service  
Eau Risques Nature**



**Grégory COURBATIEU**

Présents :

- M. STOURM, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. MINARD, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. GAUTIER, DDTM, DML
- Mme BOLLE, Bureau d'études IMDC
- M. MAZET-BRACHET, Bureau d'études ALP'GEORISQUES
- M. MAGNE, CDC Océan Marais de Monts
- M. MOLY, service urbanisme environnement, Notre Dame de Monts
- M. GIVRAN, CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- M. MERIAU, Le Fenouiller
- M. DAVID, responsable urbanisme Saint Hilaire de Riez
- M. GAUVRIT, Saint Hilaire de Riez
- Mme FOUBERT, DGA Saint Jean de Monts
- M. BIRON, DST Brétignolles sur Mer
- M. GABORIT, Saint Jean de Monts
- M. DUMONT, DST Saint Gilles Croix de Vie
- Mme MAUGRION, Adjointe urbanisme Saint Gilles Croix de Vie
- Mme BARRERE, responsable urbanisme Saint Gilles Croix de Vie
- M. DELANAUD, Adjoint aménagement et urbanisme Saint Hilaire de Riez
- Mme VIAUD, Saint Hilaire de Riez
- M. BOUDELIER, Maire de Saint Hilaire de Riez

Excusés :

- CEREMA
- DREAL

